



SEANCE DU 1^{er} AOUT 2019

Par convocation du 26 juillet 2019, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés suivants :

- Jean-Luc BURY qui a donné procuration à Françoise ELSAESSER
- Frédérique KELLER
- Sylvain MICHELOT qui a donné procuration à Willy SCHWANDER
- Mathias PETER
- Véronique KUBACH

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

D-2019-25 Lecture et approbation du procès-verbal du 20/06/2019
Désignation d'un secrétaire de séance

D-2019-26 Zone IAU : choix de l'aménageur

D-2019-27 Location partielle d'un terrain communal en agglomération

D-2019-28 Rapport annuel 2018 - SMICTOM

D-2019-29 Rapport annuel eau potable 2018 – SDEA

D-2019-30 Rapport d'activité 2018 – Communauté de Communes de Sélestat

D-2019-31 Délégations consenties au Maire par la délibération du 07 avril 2014 dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

D-2019-32 DIVERS ET COMMUNIQUES

- 24.1 Urbanisme
- 24.2 Informations
- 24.3 Interventions



D-2019-16 LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20/06/2019
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2019 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Monsieur Willy GISSELBRECHT, désigné unanimement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2019-26 ZONE IAU : CHOIX DE L'AMENAGEUR

Compte tenu du projet d'aménagement d'un futur lotissement dans la zone IAU, plusieurs aménageurs ont été contactés, reçus en entretien et devant les membres du conseil municipal afin de présenter leur proposition.

Pour avancer sur ce dossier, il y a lieu de choisir un aménageur afin de pouvoir déposer une demande de permis d'aménager dès que possible.

Il s'agit de créer un lotissement communal par un aménageur privé qui sera réalisé en deux phases. L'aménageur devra respecter les prescriptions de PLU et du SCOT (PETR).

Le projet devra déterminer un schéma précis d'implantation ainsi que le programme des travaux. Il est prévu dans la première phase de faire le bouclage de la voirie principale. Avant la détermination du prix de vente de la surface par la commune à l'aménageur, celui-ci devra présenter avant la promesse de vente un bilan financier de l'opération.

Ce bilan financier devra intégrer le coût de la voirie, l'enfouissement de la ligne électrique, le coût des travaux liés à l'infiltration des eaux des voiries dans le milieu naturel sachant que le réseau unitaire du village est saturé en cas de fortes pluies.

La nécessité ou pas de réaliser des fouilles archéologiques pourra impacter le bilan financier de l'opération.

Le Maire informe les membres qu'aucun document ne sera signé sans être présenté aux élus. Il propose de faire un choix entre la SERS et NEXITY, toutes deux de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de choisir la société NEXITY en tant qu'aménageur.
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cet objet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2019-27 LOCATION PARTIELLE D'UN TERRAIN COMMUNAL EN
AGGLOMERATION

Vu la demande de M. WENTZ pour une location partielle du terrain communal cadastrée section 03 parcelle 81, rue de Sélestat,



Vu les explications du Maire,

Le conseil municipal, après délibération,

- **DECIDE** de mettre à disposition à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien et de la clôture de cette parcelle, à M. Roland WENTZ, sis au 24 rue de Sélestat, (voir plan en annexe)
- **AUTORISE** le Maire à établir une convention d'occupation et de signer tous actes et documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2019-28 RAPPORT ANNUEL 2018 – SMICTOM

Le Maire présente le rapport annuel d'activités du SMICTOM – année 2018

Ce rapport reprend dans les grandes lignes :

Le SMICTOM est un syndicat mixte de coopération intercommunale à vocation unique de la forme Etablissement Public Administratif qui a pour mission :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apports volontaire sur son territoire,
- L'exploitation de 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller, de l'unité de compostage de Scherwiller et du centre de stockage des déchets NON dangereux de Châtenois
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets,
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers

Les chiffres clé de la collecte en 2018 sont les suivants :

- 68 695 tonnes de déchets collectés (-4% par rapport à 2017)
- 528 kg/habitant de déchets produits en 2018
 - o 180 kg dans le bac gris
 - o 59 kg dans le bac jaune
 - o 44 kg dans le conteneur à verre
 - o 245 kg apportés dans les déchèteries et assimilés
- -8% de déchets apportés en déchèteries entre 2017 et 2018

Projets 2019 :

- Le tri à la source et la valorisation des biodéchets en apport volontaire par le déploiement de bornes de collecte dans toutes les communes dépendantes du SMICTOM.
- Le projet Alsace 360 : le SMICTOM d'Alsace centrale a répondu à l'appel à projets CITEO pour faire évoluer le centre de tri de Scherwiller afin de devenir un pivot de l'économie circulaire en Alsace centrale.
- Objectif Zéro Déchet pour l'Alsace Centrale avec des actions de prévention, d'animation et de communication.



L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

D-2019-29 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2018 – SDEA

La Commune a réceptionné récemment le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du périmètre de Baldenheim-Mussig qui est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Synthèse :

Périmètre créé le 01/01/2007

Membre du SDEA depuis le 17/06/1974

Usagers : 938 abonnés, 2352 habitants desservis

Volumes : 99 157 m3 consommés, 42 m3 consommés/habitant, 106 m3 consommés/abonné

La qualité de l'eau : (contrôle réglementaire (ARS))

Eau de bonne qualité bactériologique et dure. Ce secteur a connu une légère altération de la qualité bactériologique en juin 2018. Des actions (chloration, purge, etc,...) ont été immédiatement engagées pour rétablir la qualité. Présence significative de nitrates tout en étant inférieure à la limite de qualité (50 mg/l). Présence à l'état de trace de deux des pesticides recherchés (Atrazine Désethyl et Métolachlore).

Les données financières :

Prix de l'eau par m3 pour 120m (norme INSEE)

- Part fixe : 48 € HT/an
- Part variable : 0,94 € HT le m3
- Redevance eau potable du périmètre : 1,34 € HT par m3 pour 120 m3
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,84 € TTC par m3 pour 120 m3

1683 factures émises dans l'année

Le périmètre de Baldenheim-Mussig présente une bonne santé financière pour l'année 2018. Les recettes d'exploitation ainsi que les dépenses restent stables. On constate une légère baisse au niveau des investissements, qui permet de dégager un résultat d'exercice de 358 K€.

Le réseau d'eau potable

| | |
|---|-----------|
| Volume d'eau facturé aux abonnés (hors gros consommateurs) | 93 041 m3 |
| Volume d'eau facturé aux gros consommateurs | 6 116 m3 |
| Volume d'eau exporté | 0 m3 |
| Volume d'eau autorisé non compté | 800 m3 |
| Volume d'eau non facturé / perte | 27 558 m3 |



Ventes en légère progression pour des volumes mis en distribution stables. Légère réduction des pertes. Une amélioration du niveau des pertes reste cependant possible.

3 ruptures réparées
942 nombre total de compteur
16 compteurs remplacés (soit 1,7 % du parc)
99,9 % de compteurs radio-relevés

Aucune réparation ni remplacement sur poteau d'incendie

Les investissements sur vos réseaux et ouvrages :

Le programme de travaux envisagé pour le périmètre de Baldenheim Mussig permettra, dans les prochaines années, le renouvellement des réseaux d'eau potable de la rue du Stock et de la rue de la Forêt à Mussig, ainsi que de la rue Binni à Baldenheim.

Le taux de renouvellement des réseaux (moyenne glissante sur 5 ans) ne traduit pas les investissements réalisés sur le patrimoine du périmètre. Les résultats sont à apprécier au regard des travaux importants réalisés en 2011 (1,2 km de conduites rénovées, plus de 6% du patrimoine) et en 2016 (260 m de conduites rénovées, 1,3% du patrimoine).

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

D-2019-30 RAPPORT D'ACTIVITE 2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT

Le Président de la Communauté de Communes de SELESTAT demande aux maires des communes adhérentes de présenter le rapport d'activités de l'exercice 2018 au Conseil Municipal.

Ce rapport reprend dans les grandes lignes :

L'attractivité du territoire par le développement économique et touristique :

- Parc d'activités Economiques Intercommunal du Giessen à Scherwiller : acquisition de 8 parcelles composant des terrains sur la commune de Scherwiller ;
- Forum Emploi-Formation-Création d'Entreprise : la 5^{ème} édition s'est tenue le 29 mars aux Tanzmatten ;
- Action de sensibilisation et d'accompagnement des hébergeurs aux nouvelles dispositions de la taxe de séjour entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le cadre de vie et l'environnement comprenant l'habitat, l'hydraulique fluviale, l'espace info Energie (EIE) :

- Afin de favoriser les projets de rénovations énergétiques de maisons individuelles de plus de 15 ans, la CCS a approuvé la prise en charge d'un diagnostic énergétique au profit des propriétaires s'engageant à atteindre le niveau de performance B après travaux ;



- Octroi d'une aide financière forfaitaire s'ajoutant aux aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour l'aménagement des logements occupés par des propriétaires âgés et/ou handicapés.

Les services aux habitants :

- Les transports scolaires ont été intégrés au réseau TIS à la rentrée de septembre 2018, 9 services ScoTIS ont été créés à cette occasion.
- Signature de la « Charte de l'intermodalité et des services aux usager » qui a vocation à encadrer le partenariat avec la Région Grand Est en matière de politique de mobilité.
- Réseau cyclable : le lancement d'études en vue de compléter le maillage du territoire en pistes cyclables avec deux projets de piste reliant les communes de Muttersholtz et Baldenheim et le contournement cyclable à vocation utilitaire et touristique de la station d'épuration de Sélestat
- Médiathèque : le travail sur l'accueil du public s'est intensifié, l'espace Ados est supprimé, installation de nouvelles consoles de jeux adultes et enfants, permanence de Pôle emploi à la Médiathèque sur des créneaux réguliers
- Suite aux travaux dans l'école de Baldenheim, les locaux de la bibliothèque ont entièrement été remis à neuf (isolation, peintures, sols, électricité)
- Suite au retour à la semaine des 4 jours, fin des NAP
- Installation d'un plateau multisports à Orschwiller
- Achat d'un terrain de 128 ares pour mise à disposition du SDIS dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau Centre de Secours Principal.

L'administration générale comprenant le personnel, les finances, les systèmes d'information géographique (SIG), les partenaires locaux, ...

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

D-2019-31 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LA DELIBERATION DU 07 AVRIL 2014 DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les entreprises et fournisseurs suivants ont été retenus au vu du prix de la qualité des matériaux, de la qualité du service et autres pour les travaux et fournitures ci-après :

| Intitulé | Entreprise ou Fournisseurs retenus | Montant HT |
|--|---|------------|
| Fourniture, pose et finitions de fenêtres PVC dans la salle de Musique de la Halle Communale | Entreprise Baumeier Julien 3 rue de Hessenheim 67600 BALDENHEIM | 9 036,00 € |



D-2019-32 DIVERS ET COMMUNIQUES

32.1 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 1 Permis de construire N°10
- 0 Déclaration Préalable de travaux
- 1 Demande de certificat d'urbanisme N° 07
- 0 Permis de démolir
- 1 Permis d'aménager N°02

32.2 INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- La Maison de la Nature organise la sortie « Le Ried au pas des Villageois le vendredi 23 août 2019 » à Baldenheim
- Le rapport de la Commission d'Enquête concernant le projet de Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi) est consultable en mairie jusqu'au 29 mai 2020.

32.3 INTERVENTIONS

Marc GISSELBRECHT soulève à nouveau le problème récurrent de voitures stationnées des deux côtés de plusieurs voiries : rue de l'Eglise, rue du Haut-Koenigsbourg....

Il propose soit un stationnement alterné soit un marquage au sol avec interdiction de stationnement sur le trottoir.

En réponse, M. le Maire souligne pour se faire qu'une étude devra être réalisée avec les instances compétentes dans le programme des travaux qui sera mis en place par le prochain conseil municipal.

Clément RENAUDET intervient en présentant des photos de la rue du Haut-Koenigsbourg inondée suite aux fortes pluies du 28 juillet 2019 et demande que les eaux du futur lotissement ne rentrent pas dans le réseau eau communal.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22h20